

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 20 Septembre 2022
19 heures 00

GF/EB

N° 002896

Services Techniques -
Convention entre la
commune d'APT et le
SIRTOM d'APT -
Nettoyage du marché
du samedi et fête de
la Pentecôte

Affiché le :

Le Mardi 20 Septembre 2022 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Sandrine BEAUTRAIS est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Il est présenté au conseil municipal le projet d'une convention à intervenir entre la commune d'APT et le SIRTOM de la région d'APT, relatif au nettoyage du marché du samedi et de la fête de la Pentecôte.

Il est rappelé que le SIRTOM effectue ces prestations depuis plusieurs années, et qu'il est souhaitable que cette prestation complémentaire du SIRTOM d'APT au bénéfice de la commune d'APT fasse l'objet d'une convention.

Le suivi de l'exécution de la convention sera effectué par un responsable de chaque collectivité.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220920-2896-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022

La durée prévisionnelle de cette convention est de dix années à compter de son dépôt au contrôle de légalité.

La participation financière de la commune d'APT sera établie chaque année sur la

base du nombre d'habitants du dernier recensement connu, ainsi que des tonnages de l'année n - 1.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

APPROUVE la convention à intervenir entre la commune d'APT et le SIRTOM de la région d'APT pour la collecte et le traitement des déchets issus des marchés du samedi ainsi que de la fête de la Pentecôte.

DIT que la participation financière de la commune d'APT sera basée sur le nombre d'habitants du dernier recensement connu, ainsi que des tonnages de l'année n – 1.

DIT que cette convention est établie pour une durée de dix années à compter de son dépôt au contrôle de légalité.

AUTORISE le Maire de la commune d'APT à signer cette convention.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20220920-2896-DE
Date de télétransmission : 23/09/2022
Date de réception préfecture : 23/09/2022